

Le climat change, la société forestière de la CDC aussi !

La société forestière de la CDC, avec 40 000 ha en gestion dans le Grand Est, est un acteur majeur du paysage forestier. Avec des forêts particulièrement touchées par les attaques de scolytes, elle réfléchit à la façon de prendre en compte les évolutions climatiques dans ses choix de gestion. Olivier Pain, directeur technique national, a bien voulu nous faire part de ses réflexions.

D'abord une remarque de vocabulaire : quand on parle de la CDC ou de la Caisse des Dépôts en forêt, il s'agit en fait de la **société forestière de la CDC** (Caisse des Dépôts et Consignations), filiale de la CDC, ayant comme actionnaires principaux la Caisse des Dépôts et CNP Assurances. Ses 150 salariés, tech-



Olivier Pain, directeur technique national et directeur de l'agence de Dijon
Thomas Queiroz, directeur de l'agence de Reims

"À ce jour, au moins 2 500 ha d'épicéas touchés par le scolyte dans le Grand Est."

niques et administratifs, gèrent ainsi 300 000 ha en France (ainsi que 3 000 ha en Écosse) appartenant à des institutionnels de droit privé (banques, assurances), à des groupements forestiers d'investisseurs, ou bien à une clientèle de propriétaires forestiers plus classique. **Dans le Grand Est, la société forestière gère 40 000 ha** en propriétés de 50 à 1 300 ha également répartis sur le territoire, à l'exception de l'Alsace. Contrairement à une idée reçue, 2/3 des surfaces sont des feuillus. "Nous avons effectivement privilégié les résineux dans les achats de forêts, mais nous avons finalement assez peu enrésiné nous-même" souligne Olivier Pain.

Il n'empêche, la société forestière est très impactée par les attaques de scolytes de l'épicéa : **au moins 2 500 ha touchés rien que dans le Grand Est, et une prévision de 5 000 ha à court terme.** "Reconstruire la forêt ne va pas être chose facile, nous allons

prendre le temps, être très attentifs aux conditions stationnelles, profiter de toute régénération naturelle ou recrû, et complèterons en favorisant le mélange d'essences de production, sans privilégier a priori résineux ou feuillus". Mais au-delà des problèmes sanitaires immédiats, la Société Forestière réfléchit à une **évolution prononcée des sylvicultures pratiquées** : "Il nous faut désormais renouveler les peuplements de manière plus progressive, en dimensionnant la taille des coupes rases, en préservant au maximum l'ambiance forestière ; mais pour cela, il faut absolument diminuer la pression des grands ongulés" insiste Olivier Pain. "Dans les conditions actuelles de déséquilibre sylvocynégétique, le recours à la clôture de parcelle à reboiser, à régénérer, voire du massif entier sera trop souvent la seule issue". Des inventaires précis sont effectués tous les 5 ans pour réévaluer les massifs et confirmer

les choix de gestion : "Le volet économique de nos forêts est bien sûr important - nous suivons une comptabilité analytique à la sous-parcelle -, mais nos clients, dans le monde d'aujourd'hui, prêtent autant d'attention aux volets environnementaux et sociétaux de notre gestion ; certains de nos propriétaires sont engagés, avec des processus de contrôle, dans la réduction de l'empreinte carbone de leur portefeuille d'actifs ; ils ont besoin de résultats".

En fait, rien d'étonnant : les gérants d'actifs doivent avoir **une gestion rigoureuse des risques**, et se doivent donc d'intégrer les problématiques de développement durable, en particulier les problématiques climatiques. Une révolution silencieuse...

Propos recueillis
par Ph. Laden
CRPF GE

Marne

Dans certains secteurs de la Vallée de la Marne, notamment de la Saulx, des dégâts de grands cervidés sur peuplier sont de plus en plus récurrents. Dans une grande majorité de ces secteurs, l'espèce cerf élaphe selon le SDGC* n'a pas vocation à s'implanter. Par conséquent, toute demande de bracelet sur cette espèce sera obligatoirement acceptée. Si vous avez des dégâts de grands cervidés, n'hésitez pas à demander ces bracelets lors des demandes de plans de chasse 2020-2021.

J-B. Wokan - CRPF GE

(*) SDGC : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

infos.trouver-un-logement-neuf.com
Pays : France
Dynamisme : 0[Visualiser l'article](#)

Paris 2024 : à quoi va ressembler le village olympique ?



Une partie du futur village olympique de Paris 2024 à Saint-Ouen se dévoile avec le projet immobilier remporté par Nexity. © Village Olympique Paris 2024 / Saint-Ouen / Nexity

Les premiers groupements lauréats des premiers lots du futur village olympique de Paris 2024 ont été dévoilés. Visite du futur quartier réversible et durable remporté par Nexity à Saint-Ouen.

Il y a eu le cahier des charges et maintenant place aux projets choisis pour le village olympique de Paris 2024. La Solideo vient en effet de dévoiler les deux groupements de deux lots du futur village des athlètes en vue des JO de 2024 en France. C'est ainsi que le groupement Nexity, Eiffage Immobilier, CDC Habitat, EDF et Groupe Groupama remporte le secteur E du village olympique situé à Saint-Ouen-sur-Seine, en Seine-Saint-Denis. Coup de projecteur sur ce futur quartier qui se transformera en de l'habitat neuf pour les franciliens après les Jeux.

Ainsi, le lot E du village représente 53 000 m² à construire pour un total de 525 logements neufs, un immeuble de bureaux, une crèche et des locaux d'activités et commerciaux. De quoi accueillir un peu plus de 2 500 athlètes et para-athlètes à l'été 2024 et dès 2025, de futurs habitants.

infos.trouver-un-logement-neuf.com
Pays : France
Dynamisme : 0

[Visualiser l'article](#)

Le village olympique va se transformer en un écoquartier

Quartier réversible, l'idée est d'intégrer des solutions bas carbone pour diminuer de moitié le bilan carbone des Jeux en comparaison des JO de Londres. Le projet immobilier de Nexity va même plus loin en réduisant de 75 % l'empreinte carbone pour la réalisation des chantiers et l'usage des quartiers. Pour cela, le groupement veut faire rayonner le savoir-faire français, en matière de ville durable, en fédérant plus de 50 entreprises françaises impliquées dans une démarche bas carbone



Nexity, avec Eiffage Immobilier et la CDC, va construire plus de 52000 m² sur le lot E, dont 525 logements neufs. © Village Olympique Paris 2024 / Saint-Ouen / Nexity et réparties sur l'ensemble du territoire.

Nexity et ses partenaires proposent donc ici un mode constructif économe mixant bois et béton bas carbone, mis en oeuvre par Eiffage Construction.

Le bois sera 100 % français, aussi bien pour l'approvisionnement par les deux plus grands propriétaires forestiers français : la **Société Forestière du groupe Caisse des Dépôts** et Groupama, que pour le sciage et la transformation avec le concours de l'entreprise Simonin.

Village Olympique Paris 2024 : une première en Europe

Un pilotage énergétique intelligent sera mis en place pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments. Le quartier sera autonome en énergie à 80 % grâce à une production locale d'énergies renouvelables. Une production d'énergie solaire en toiture, associée à du stockage par batterie zinc-air, alimentera en partie les logements. Sur une technologie développée par EDF, cette batterie non polluante et recyclable à 100 % est une première en Europe.

Paris 2024 : la biodiversité au cœur !

La construction de ce quartier, qui se projette autant dans l'accueil des athlètes en 2024 que des futurs habitants pour les décennies suivantes, laisse aussi une grande place à la végétation avec un quart de pleine

infos.trouver-un-logement-neuf.com
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

terre plantée, pour apporter de la fraîcheur et anticiper les évolutions climatiques. Du sol aux toitures, un paysage intégrant des essences locales se décline en plusieurs ambiances : pépinière de plantes sauvages, jardins maraîchers traditionnels de Saint-Ouen, prairie sauvage mais aussi paysage vertical bénéficiant des larges balcons. Par ces dispositifs, le **label Biodivercity** sera atteint sur l'ensemble du programme.

Un projet immobilier neuf réversible pour Saint-Ouen

«



Pour réduire l'empreinte carbone du village olympique de Paris 2024, Nexity a choisi un mix bois-béton bas carbone, dont 100 % de bois français. © Village Olympique Paris 2024 / Saint-Ouen / Nexity
Après avoir appartenu au monde », le village deviendra un quartier qui prolonge l'histoire de Saint-Ouen et de Plaine Commune à travers les jardins maraîchers ou l'artisanat des Puces. Sept agences d'architecture, Cobe, KOZ, Atelier Georges, SOA, Barrault-Pressaco, Lambert-Lénack et DREAM ont conçu un projet qui respecte et sublime le plan guide du village établi par l'agence Dominique Perrault en proposant des architectures singulières mais aussi spectaculaires. Elles offrent aussi des espaces conviviaux et inédits comme des cuisines partagées ou des terrains de basket en toiture.

Pour que ce quartier profite à tous les Audoniens par la suite, les rez-de-chaussée accueilleront, après le passage des Jeux, des commerces et restaurants mais aussi 1 400 m² de locaux d'activités dédiés à la formation et à l'entrepreneuriat qui formeront un mail de l'artisanat et du numérique porté entre autres par le Mobilier National et l'école Simplon.

Place maintenant à la signature des promesses de vente. Le compte à rebours est lancé jusqu'à l'été 2024.

JO 2024 : le bois confirmé pour le secteur E du village olympique

La Solideo a dévoilé le 22 novembre les résultats de la consultation d'opérateurs pour la réalisation du village des athlètes des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le groupement Nexity, Eiffage Immobilier, CDC Habitat, EDF et Groupama remportent le secteur E du village situé à Saint-Ouen-sur-Seine (93).

Pour faire rayonner le savoir-faire français, notamment en matière de ville durable, le groupement va fédérer plus de 50 entreprises françaises impliquées dans une démarche bas carbone et réparties sur l'ensemble du territoire. **Il propose un mode constructif économe mixant bois et béton bas carbone**, mis en œuvre par Eiffage construction, permettant de réduire de 75% l'empreinte carbone du projet par rapport aux Jeux de Londres. **Le bois sera 100% français**, aussi bien pour l'approvisionnement par les deux plus grands propriétaires forestiers français (la Société forestière du groupe Caisse des Dépôts et Groupama), que pour le sciage et la transformation avec le concours de l'entreprise Simonin. Un pilotage énergétique intelligent sera mis en place pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments. Une production d'énergie solaire en toiture, associée à du stockage par batterie zinc-air, alimentera en partie les logements. Sur une technologie développée par EDF, cette batterie non polluante et recyclable à 100% est une première en Europe. **Le village, à terme, deviendra un quartier qui prolonge l'histoire de Saint-Ouen et de Plaine Commune à travers les jardins maraîchers ou l'artisanat des Pucés**. Les sept agences d'architecture, Cobe, Koz, Atelier Georges, SOA, Barrault-Pressaco, Lambert-Lénack et Dream ont conçu un projet qui respecte et sublime le plan guide du village établi par l'agence Dominique Perrault en proposant des architectures singulières mais aussi spectaculaires. Elles offrent aussi des espaces conviviaux et inédits comme des cuisines partagées ou des terrains de basket en toiture.

Pour que ce quartier profite à tous les audoniens, les rez- de-chaussée accueilleront après le passage des Jeux, des commerces et restaurants mais aussi 1.400 m2 de locaux d'activités dédiés à la formation et à l'entrepreneuriat qui formeront un mail de l'artisanat et du numérique porté entre autres par le Mobilier national et l'école Simplon. Ce quartier s'inscrit dans les valeurs universelles des Jeux Olympiques et Paralympiques en garantissant des parcours accessibles à tous et en développant une architecture et un paysage stimulant les sens.

Le chiffre : 53 000 m2

Le secteur E recouvre environ 53.000 m2 de surface de plancher pour 525 logements, un immeuble de bureaux, une crèche et des locaux d'activités et commerciaux qui devraient accueillir un peu plus de 2.500 athlètes et para-athlètes à l'été 2024 et, dès 2025, de futurs audoniens.

Photo : Parmi les critères ayant guidé en priorité les choix du jury se trouve notamment «le confort des habitants»

Lire la suite dans Le Bois International, Charpente, construction, menuiserie et meuble, notre édition rouge N°42 ...

**S'informer** | Le zoom de la rédaction

Construction

JO 2024 : le bois confirmé pour le secteur E du village olympique

La Solideo a dévoilé le 22 novembre les résultats de la consultation d'opérateurs pour la réalisation du village des athlètes des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le groupement Nexity, Eiffage Immobilier, CDC Habitat, EDF et Groupama remportent le secteur E du village situé à Saint-Ouen-sur-Seine (93).

Pour faire rayonner le savoir-faire français, notamment en matière de ville durable, le groupement va fédérer plus de 50 entreprises françaises impliquées dans une démarche bas carbone et réparties sur l'ensemble du territoire. Il propose un mode constructif économe mixant bois et béton bas carbone,

mis en œuvre par Eiffage construction, permettant de réduire de 75% l'empreinte carbone du projet par rapport aux Jeux de Londres. Le bois sera 100% français, aussi bien pour l'approvisionnement par les deux plus grands propriétaires forestiers français (la Société forestière du groupe Caisse des Dépôts et Groupama), que pour le sciage et la transformation avec le concours de l'entreprise Simonin. Un pilotage énergétique intelligent sera mis en place pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments. Une production d'énergie solaire en toiture, associée à du stockage par batterie zinc-air, alimentera en partie les logements. Sur une technologie développée par EDF, cette batterie non polluante et recyclable à 100% est une première en



Parmi les critères ayant guidé en priorité les choix du jury se trouve notamment «le confort des habitants».

Europe. Le village, à terme, deviendra un quartier qui prolonge l'histoire de Saint-Ouen et de Plaine Commune à travers les jardins maraîchers ou l'artisanat des Puces. Les sept agences d'architecture, Cobe, Koz, Atelier Georges, SOA, Barraud-Pressaco, Lambert-Lénack et Dream ont conçu un projet qui respecte et sublime le plan guide du village établi par l'agence Dominique Perrault en proposant des architectures singulières mais aussi spectaculaires. Elles offrent aussi des espaces conviviaux et inédits comme des cuisines partagées ou des terrains de basket en toiture.

Pour que ce quartier profite à tous les audoniens, les rez-de-chaussée accueilleront après le passage des Jeux, des commerces et restaurants mais aussi 1.400 m² de locaux d'activités dédiés à la formation et à l'entrepreneuriat qui formeront un mail de l'artisanat et du numérique porté entre autres par le Mobilier national et l'école Simplon. Ce quartier s'inscrit dans les valeurs universelles des Jeux Olympiques et Paralympiques en garantissant des parcours accessibles à tous et en développant une architecture et un paysage stimulant les sens.

Le chiffre

53.000 m²

Le secteur E recouvre environ 53.000 m² de surface de plancher pour 525 logements, un immeuble de bureaux, une crèche et des locaux d'activités et commerciaux qui devraient accueillir un peu plus de 2.500 athlètes et para-athlètes à l'été 2024 et, dès 2025, de futurs audoniens.



Gironde: effet papillon pour la LGV Tours-Bordeaux



Close Lightbox

Lisea, concessionnaire de la LGV Sud Europe Atlantique (SEA), et CDC Biodiversité ont signé le 27 janvier 2020 un contrat dans le cadre de la mise en place des mesures compensatoires environnementales liées aux travaux de la LGV. Grâce à la filiale de la Caisse des dépôts chargée d'engager des actions de restauration et de préservation de la biodiversité et d'en assurer la gestion pérenne, le concessionnaire a enfin trouvé un site de 30 hectares à Saint-Médard-en-Jalles pour favoriser le développement du fadet des laïches, un papillon impacté durant les travaux. Sur les 3 700 hectares que Lisea avait à compenser, il lui en reste encore cinq à finaliser pour des espaces botaniques.

A défaut d'avoir pu éviter ou réduire son **impact sur l'environnement** durant les travaux de la **LGV Tours-Bordeaux**, Lisea cherche à le compenser, comme les lois de 1976 et 2016 sur la biodiversité l'y obligent. *Via* des achats de terrains et des conventions avec des agriculteurs, **l'entreprise est parvenue à atteindre 90 % de ses objectifs**, dont la **préservation de 223 espèces protégées**. Pour le **fadet des laïches**, il lui a fallu quatre ans pour trouver une solution. Et c'est **CDC Biodiversité** qui la lui a apportée. « Nous avons les 30 ha nécessaires qui favorisent à la fois le développement du papillon et les zones humides », précise Marc Abadie, président de CDC Biodiversité. La **filiale de la caisse des dépôts** a dû procéder à des aménagements du site : éclaircissement de la forêt pour que papillons s'y développent et interventions sur les fossés et le niveau de la nappe en reprofilant les fossés afin qu'ils soient moins profonds. « Le fadet des laïches est une espèce compliquée à compenser et nous sommes plus loin de la ligne que prévu, mais l'avantage, c'est qu'**en une seule fois, nous compensons** le papillon et les zones humides qui seront préservées **jusqu'à la fin de la concession, en 2061** », note Hervé Le Caignec, président de Lisea. Une garantie qu'il est plus difficile à obtenir dans le cadre de conventions (70 % des démarches) car les contrats sont signés pour cinq ans renouvelables.



Close Lightbox

La forêt a dû être éclaircie pour créer un espace favorisant le développement du papillon. © CDC Biodiversité

Des actions qui confortent la trame verte et bleue

Et surtout, cette démarche permet une **prise en compte plus globale**. « **Ces sites prennent place dans la trame verte et bleue existante**. On vient faire du lien ou du renforcement de la trame qui existe par des actions qui n'auraient pas eu lieu si on n'était pas intervenu », détaille Jérôme Génin, chef de l'agence Sud-Ouest. Et posséder des surfaces aussi importantes — 76 ha pour le site de Lignan à Saint-Médard-en-Jalles — permet de mutualiser les mesures compensatoires de différentes entreprises et ainsi renforcer la logique environnementale. Autre intérêt de ce site — « notre appartement témoin », plaisante-t-il, — est **d'allier préservation de la biodiversité et exploitation forestière**. « On contribue à montrer que l'on peut faire des mesures écologiques compatibles avec le développement économique », explique Vincent Pereira, chef de projets à CDC Biodiversité. La Société forestière (groupe Caisse des dépôts) qui exploite le site est tenue de s'adapter au développement des espèces, *via* le choix des périodes de coupe et des manières de procéder. Et surtout **CDC biodiversité voit dans la multiplication de ce type de sites de faire, à terme, de la séquestration du carbone**.



Close Lightbox

Vincent Pereira, chef de projet chez CDC Biodiversité sur le site de Lignan à Saint-Médard-en-Jalles (Gironde) © O.D.

Et est-ce que ça marche ? « **On retrouve de la faune et de la flore qu'on ne voyait plus** », estime Marc Abadie, président de la CDC Biodiversité qui, dans le cadre des travaux de l'A65 qui relie Langon (Gironde) à Pau (Pyrénées-Atlantiques), met avant le recul de sa société puisque la démarche a été mise en place il y a dix ans.

Aujourd'hui, face à l'urbanisation galopante, **CDC Biodiversité s'interroge sur la possibilité de réinvestir des friches (militaires, commerciales, etc.)**.

Sur le même sujet Autoroute A65, l'écologie à toute allure

www.magazine-decideurs.com

Pays : France

Dynamisme : 8



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

O. Wigniolle : "La raison d'être sera un fort moteur de développement et de performance économique pour Icade dans les dix ans à venir"



Olivier Wigniolle (©Xavier Lahache)

Après plus d'une année de travail collaboratif, Icade a dévoilé sa raison d'être* à l'occasion de la présentation de ses résultats annuels. Olivier Wigniolle, directeur général de la foncière, nous dévoile les tenants et les aboutissants de cette démarche.

Décideurs. Comment la raison d'être d'Icade a-t-elle été définie ?

Olivier Wigniolle. Elle résulte d'un processus qui a commencé en septembre 2018 et a pris fin en novembre 2019. Nous avons pris ce temps pour bien mûrir notre raison d'être car elle va être structurante pour l'entreprise pour de nombreuses années. La démarche a associé nos collaborateurs, notre conseil d'administration, nos actionnaires et nos parties prenantes (clients, fournisseurs et collectivités locales). Nous avons commencé par réfléchir sur la possibilité qui nous était ouverte dans le cadre de la loi PACTE. Cette phase de réflexion s'étant déroulée pendant les débats et le vote au Parlement, nous nous sommes recalés en permanence sur les avancées des discussions législatives et de place. Nous avons réalisé des sondages en interne, des interviews, un benchmark avec d'autres sociétés. Nos collaborateurs se sont montrés très concernés, ce qui nous a confortés dans l'idée que la définition de la raison d'être répondait à une véritable attente. Des ateliers thématiques ont ensuite été organisés et deux documents ont été élaborés. Le premier, synthétique, exprime notre raison d'être « concevoir, construire, gérer et investir dans des villes, des quartiers, des immeubles qui soient des lieux innovants, des lieux de mixité, des lieux inclusifs, des lieux connectés et

[Visualiser l'article](#)

à l'empreinte carbone réduite. Des lieux où il fait bon vivre, habiter, travailler. Telle est notre ambition, tel est notre objectif. Telle est notre raison d'être. » Le deuxième document est un manifeste qui donne plus de corps aux idées sous-jacentes à la raison d'être d'Icade. Icade va également soumettre sa raison d'être aux votes des actionnaires lors de l'assemblée générale le 24 avril prochain.

Compte tenu de l'importance du sujet, il nous a en effet semblé indispensable d'avoir leur approbation. Nous souhaitons inscrire cette raison d'être dans le prologue des statuts de l'entreprise, nous aurons donc besoin d'une majorité des deux tiers pour qu'elle soit adoptée. Nous sommes confiants dans le résultat et ce pour plusieurs raisons ; tout d'abord car la Caisse des Dépôts et Crédit Agricole Assurances, les deux actionnaires principaux d'Icade, sont en accord avec cette raison d'être et ils y ont contribué compte tenu de leur participation au conseil d'administration. De plus, notre raison d'être est en phase avec les attentes sociétales et environnementales de nombreux investisseurs actionnaires d'Icade. J'attends néanmoins des échanges et débats fournis lors de cette assemblée générale sur ce sujet : c'est un sujet essentiel pour nos actionnaires. Il sera également intéressant de voir la position des grands asset managers et des proxys. Une fois cette étape franchie, nous nous fixerons les actions à mener et les indicateurs clés pour mesurer et s'assurer du bon déploiement de notre raison d'être dans nos activités. Enfin, il conviendra de mettre en place un dispositif d'évaluation de notre démarche raison d'être. Nous étudions actuellement qui se chargera de cet aspect : une agence de notation extra-financière, un comité des parties prenantes, nous-même en auto-évaluation...

Quel sera l'impact concret de cette raison d'être sur l'activité d'Icade ?

Sa déclinaison opérationnelle sera réalisée en 2020 dans nos métiers ; c'est une réflexion qui prendra également plusieurs mois. Nous serons peut-être aussi amenés à renoncer à certains dossiers d'investissement ou de promotion car ils ne seront pas alignés avec notre raison d'être. Mais je suis convaincu que la raison d'être sera un fort moteur de développement et de performance économique pour Icade dans les dix ans à venir. Des opérations comme celles que nous avons remportées l'année dernière, le quartier Bruneseau dans le 13e arrondissement de Paris ou le futur village olympique en Seine-Saint-Denis, démontrent clairement qu'il est possible de concilier objectifs RSE, croissance de l'entreprise et performance économique. Nos deux grands actionnaires, La Caisse des Dépôts, qui a l'intérêt général inscrit dans ses statuts, et Crédit Agricole Assurances, groupe mutualiste, constituent également des exemples probants que RSE et performance économique sont étroitement liées. Ceci est dans l'ADN d'Icade depuis de nombreuses années.

Quelles sont ou seront les premières actions mises en place pour joindre les actes à l'esprit ?

Nos opérations d'investissement et de promotion doivent déjà répondre à notre stratégie et objectifs RSE. Pour la foncière tertiaire, par exemple, nous nous sommes fixés pour objectif de diminuer l'empreinte carbone de notre patrimoine de 45 % sur 10 ans en investissant dans de nouveaux matériaux, dans les énergies renouvelables, les mobilités douces pour accéder à nos immeubles... Mais il sera impossible financièrement et techniquement d'arriver en 2050 au zéro carbone, notamment sur les patrimoines les plus anciens. La question de la compensation va donc naturellement se poser. Nous serons donc amenés à échanger avec nos locataires pour étudier ensemble le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. Nous réfléchissons d'ores et déjà à la création d'une entité dédiée à une activité de compensation carbone locale et vertueuse. Nous nous appuyons aussi sur l'expérience de la Société Forestière de la Caisse des dépôts et de CDC Biodiversité. En parallèle, nous avons entamé des discussions avec les collectivités qui gèrent les territoires sur lesquels se trouvent nos grands parcs d'activités pour travailler sur la mixité de ces ensembles et leur empreinte carbone.

www.magazine-decideurs.com

Pays : France

Dynamisme : 8



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

Icade a-t-elle vocation à devenir une entreprise à mission ?

Non, nous n'avons pas fait ce choix. Car si nous pensons possible d'inscrire la raison d'être en prologue de nos statuts, le cadre juridique actuel pour y inscrire des objectifs sociétaux ou environnementaux ambitieux n'est pas adapté. Nous nous sommes d'ores et déjà fixés de tels objectifs mais extra-statutairement. In fine, notre véritable mission chez Icade est de démontrer que performance RSE et performance économique ne s'oppose pas mais que la première est bien une condition essentielle de la seconde.

**La raison d'être d'Icade est "Concevoir, construire, gérer et investir dans des villes, des quartiers, des immeubles qui soient des lieux innovants, des lieux de mixité, des lieux inclusifs, des lieux connectés et à l'empreinte carbone réduite. Des lieux où il fait bon vivre, habiter, travailler. Telle est notre ambition, tel est notre objectif. Telle est notre raison d'être."*